

64/1/58



Projet particulier d'aménagement "Bellevue"

Partie écrite

L'ensemble de terrains couvert par le présent projet est situé aux abords de la rue Bellevue et classé au projet général d'aménagement dans un secteur d'habitation de faible densité partiellement frappé de la zone de protection du cimetière israélite.



Les deux maisons du type unifamilial existantes sont desservies par un chemin privé à partir de la rue Bellevue.

Le but de la présente opération est de régulariser une situation existante, non conforme en tous points à la réglementation actuellement en vigueur, mais autorisée suivant les usages avant l'entrée en vigueur du projet d'aménagement, provisoirement approuvé le 17 avril 1967.

Vu et proposé:

Luxembourg, le 4 NOV. 1980

Le ~~collège communal~~


Président

Secrétaire

Appartient à la délibération
du conseil communal du 6 AVR. 1981

16 JUIL. 1984
No. 82e/11/80